



## PROMOTIONS 2016-2017

**Le SNUDI FO 13**  
vous informe et vous accompagne

L'examen des promotions 2016-2017 va être abordé lors du 1<sup>er</sup> groupe de travail avec l'Administration **le jeudi 17 novembre**.

**Les résultats seront définitifs après la CAPD programmée le 8 décembre.**

Comme chaque année, le SNUDI FO 13 vous propose de **suivre votre dossier** en nous renvoyant la **fiche de suivi** en pièce jointe ou sur notre site :

→ [format DOC](#) - → [format PDF](#)

**NOUVEAUTÉ** : Vous pouvez aussi remplir le formulaire **directement en ligne** en cliquant sur le lien suivant → [>formulaire en ligne<](#)

Les délégués du personnel SNUDI FO s'engagent à suivre tous les dossiers qui leur seront transmis. Nous vérifierons votre barème et nous vous avertirons dès que nous connaissons les résultats officiels (avant CAPD).

**Nous effectuerons ce suivi automatiquement et prioritairement pour tous nos syndiqués.**

### Les promos... Comment ça marche ?

→ **La CAPD est consultée** et étudie les promotions des collègues PE et instituteurs une fois par an. Les groupes de travail et CAPD tenus en novembre-décembre 2016, vont examiner les promotions des instituteurs pour l'année civile 2017 et les promotions des PE pour l'année scolaire 2016-2017.

→ **Pour obtenir une promotion, il faut être « promouvable »**, c'est-à-dire avoir acquis (dans l'année concernée) une **ancienneté minimum dans l'échelon** déjà détenu.

Cette ancienneté minimum nécessaire est différente pour la promotion à **l'ancienneté, au choix ou au grand choix**, comme le montre le tableau d'avancement ci-dessous.

Les différentes dates du passage à l'échelon supérieur sont mentionnées dans votre lprof, à l'onglet « carrière » puis « promotions »

### Tableau d'avancement

accès du	grand choix		choix		ancienneté	
	P.E.	Instit	P.E.	Instit	P.E.	Instit
3 à 4					1 an	1 an
4 à 5	2 ans	1a 3m			2a 6m	1a 6m
5 à 6	2a 6m	1a 3m	3 ans		3a 6m	1a 6m
6 à 7	2a 6m	1a 3m	3 ans	1a 6m	3a 6m	2a 6m
7 à 8	2a 6m	2a 6m	3 ans	3a 6m	3a 6m	4a 6m
8 à 9	2a 6m	2a 6m	4 ans	3a 6m	4a 6m	4a 6m
9 à 10	3 ans	2a 6m	4 ans	4 ans	5 ans	4a 6m
10 à 11	3 ans	3 ans	4a 6m	4 ans	5a 6m	4a 6m

## → Le barème :

Pour les Bouches du Rhône, le barème se compose de : **AGS + note**.

A partir de ces classements au barème, seront promus :

- ↻ **les premiers 30%** de la liste des promouvables **au grand choix**
- ↻ **les premiers 5/7èmes** de la liste des promouvables **au choix**
- ↻ Et tous les promouvables **à l'ancienneté** seront promus.

Pour plus de renseignements, consultez notre [> dossier spécial <](#) ou sur notre [page spéciale « promotions 2016-2017 »](#) sur notre site.

---

## Les revendications du SNUDI FO :

Le SNUDI FO revendique toujours

- ↻ un avancement au rythme **le plus rapide pour tous**
- ↻ la création, en remplacement de la hors-classe, d'un 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> échelon, accessible **à tous** avant le départ en retraite avec l'indice terminal 783 de la hors - classe.
- ↻ **contre PPCR** qui remet en cause le fonctionnement des promotions actuelles (suppression du passage au grand choix et ancienneté, passages décidés par le bon vouloir des IEN et fin du contrôle des opérations par les délégués du personnel) pour mettre en place un système de sélection et de concurrence entre collègues dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 → **Pour en savoir plus, voir [notre dossier >ICI<](#)**

---

***Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :***

**Syndiquez-vous au SNUDI-FO**

**Le syndicat indépendant de tout gouvernement !**

**Nouvelle carte 2017 déjà disponible → [>ICI<](#)**

### Mes avantages :

**1/** Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois non commencés en 2017)

**ATTENTION :** à partir du 1<sup>er</sup> janv. 2017, la validité d'un chèque émis est de 6 mois seulement

**par virement ou prélèvement automatique **NOUVEAU****

**2/** Paiement par virement bancaire. (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)

**3/** 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

**4/** Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

**Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!**